



Règlement des virées d'Hugo le 12 avril 2026

PRINCIPE

Une marche appelée aussi randonnée, est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire balisé. Elle s'effectue à pied. Elle est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Elle est ouverte à toutes et à tous (les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

DÉPART

Il se fait du stade de foot à Mours Saint Eusèbe.

Horaires : top départ donné à 10h

ARRIVÉE

Elle se fait au stade de foot à Mours Saint Eusèbe.

PARCOURS

Plusieurs distances : un parcours familial d'environ 2,5 km – un parcours d'environ 5,8 km – et un parcours d'environ 8.3 km.

SIGNALISATION

Le balisage est réalisé par la présence de signaleurs aux intersections ou par des panneaux mobiles ou de la rubalise.

L'ensemble du dispositif est conforme à l'autorisation préfectorale.

RAVITAILLEMENT

Pour les parcours de 5.8 et 8.3 km un ravitaillement est prévu, le lieu est indiqué sur la feuille de route remise en même temps que le dossard.

DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait le samedi 11 avril au stade de foot de Mours Saint Eusèbe de 13h30 à 18h30, et sur place le dimanche matin à partir de 9h et jusqu'à un quart d'heure avant le top départ.

Il est à porter sur la poitrine et visible en permanence (penser à apporter vos épingles doubles).

Chaque dossard est nominatif et ne peut en aucun cas être rétrocédé.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

INSCRIPTIONS

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.sportsnconnect.com> (avec frais en sus de 1,20 € pris par la plateforme) jusqu'au 10 avril minuit.

Vous pouvez également télécharger la fiche d'inscription sur notre site internet www.acc26.fr pour vous inscrire sur place au stade de foot la veille entre 13h30 et 18h30 ou le jour J de 8h45 à 9h45 dernier délai. L'inscription ne sera définitive qu'après avoir effectué le règlement. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour marcher le certificat médical n'est pas obligatoire.

ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les conséquences de leur responsabilité.

Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il possède une responsabilité civile le couvrant pour cet évènement.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

MONTANT DE L'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est de 10 € et gratuit pour les moins de 10 ans, comprenant un sac à dos avec des cadeaux à l'intérieur.

MATÉRIEL

Matériel conseillé : couverture de survie, réserve d'eau (0,5L min), veste imperméable (selon météo), gobelet pour les marcheurs (il n'y aura pas de gobelet au ravitaillement).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Pour la marche les bâtons télescopiques sont tolérés, ils doivent être repliés lors du départ.

SANITAIRES

Toilettes au stade de foot.

ANNULATION DE LA MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par la Protection Civile de la Drôme.

Les marches se déroulant sur routes et chemins, chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route, le balisage mis en place par l'organisation et l'environnement.

La fin de la marche sera annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Tout abandon doit être signalé, par remise du dossard, au signaleur le plus proche.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), n'est autorisé sur le parcours. Les chiens sont tolérés en laisse et sous l'entière responsabilité des maîtres.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les marcheurs s'engagent à ne rien jeter dans la nature ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN. (sous peine de sanctions).

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des virées d'Hugo, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux virées d'Hugo, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant aux virées d'Hugo, organisé par l'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/02/2026

Claire Lavayssière Présidente

